

Changement de fréquentation

Pour une modification à long terme de la fréquentation de votre enfant, vous devez compléter le formulaire ci-joint.

Prenez note que pour un **arrêt** de fréquentation, le changement sera effectif **deux semaines** après réception du formulaire. Pour une **modification** de la réservation de base, le changement sera effectif **une semaine** après réception du formulaire.

[Formulaire de changement de fréquentation 2022-2023](#)